



PIÈCES AUTO POUR LES PRO

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 25/04/2024

Echéance le : 31/05/2024

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4510383	0165285			Zone Expedition : 03			5190612
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5190612 DU 25/04/2024 **							
DH-065-MP							
COMMENTAIRE R.A. : DH-065-MP							
NUMERO DE COMMANDE :							
PATIN DE DISTRIBUTION	082994 C19005	1,00	4	8,27	20,00	6,62	6,62
MOTEUR							
CHAINE DE DISTRIBUTION	0816F6 C47F03	1,00	4	77,49	20,00	61,99	61,99
TENDEUR DE DISTRIBUTION	084922 C47J05	1,00	4	150,06	20,00	120,05	120,05
JOINT D'ARBRE A CAMES	080728 C06G04	1,00	4	25,74	20,00	20,59	20,59
MOTEUR							
I-COURROIE DISTRIBUTION PSA	GAT5606XS		4	123,80	50,00	61,90	
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 209,25							
Pieces en commande ... 1							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants T.V.A		Total T.T.C	
PI : 209,25				(4) 20,000		251,10	
MO : 0,00 209,25				209,25			
DIV : 0,00				41,85			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4510383	0165285	5190612

Echéance le : 31/05/2024

25/04/2024

251,10



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de l'émission, sans l'effet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu que, en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes impayées et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) pour cent (3%) par an, pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 10 (dix) euros." Les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est réservé jusqu'à l'entier paiement de la facture. Les risques étant néanmoins transférés à l'acheteur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le

Intégral de leur prix

trouve le siège de l'établissement